



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2003

29 et 30 avril 2003

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Note du Secrétariat

Par sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a créé l'Instance permanente sur les questions autochtones et a décidé qu'elle tiendrait une session annuelle de 10 jours à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siège, ou en tout autre lieu qu'elle choisirait conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa décision 2002/285, le Conseil a décidé que la deuxième session de l'Instance se tiendrait au Siège des Nations Unies du 12 au 23 mai 2003. Conformément à la pratique établie, le Conseil devrait adopter l'ordre du jour de la session de l'Instance. L'ordre du jour proposé de la seconde session de l'Instance permanente est donc transmis au Conseil pour examen et approbation (voir annexe).



Annexe

Ordre du jour provisoire et documentation de la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Thème de la session : « Les enfants et les jeunes autochtones ».

Documentation

Note du Secrétariat sur la réunion de haut niveau et le dialogue sur les enfants et jeunes autochtones (E/C.19/2003/15)

4. Domaines découlant du mandat :
 - a) Développement économique et social;
 - b) Environnement;
 - c) Santé;
 - d) Droits de l'homme;
 - e) Culture;
 - f) Éducation.

Documentation

Notes d'information soumises par les gouvernements et les organisations ainsi que par les organismes des Nations Unies suite à la première session de l'Instance

Note du Secrétariat du Fonds volontaire pour les populations autochtones, sur la répartition des subventions de voyage

5. Méthodes de travail de l'Instance dans ses rapports avec les organismes des Nations Unies.
6. Futurs travaux de l'Instance.
7. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Instance.
8. Adoption du rapport de l'Instance sur les travaux de sa deuxième session.